



Appel sur décision de tutelle

Par **jpka33**, le **24/04/2016** à **20:08**

Mon papa atteint de la maladie d'Alzheimer au stade encore léger a été mis sous tutelle le 1er avril dernier alors que nous les enfants avons demandé une curatelle pour le protéger en douceur. Mon frère aîné s'est opposé à ce que je sois tutrice au biens donc une tutrice Me Latour de Talence a été nommée. j'ai fait appel de la décision dans les règles et dans les temps.

j'attends à ce jour la réponse du tribunal

Ma question est: dois je répondre à la demande de prise de rdv de la tutrice avant d'avoir reçu le courrier du tribunal ? et la tutrice Mme Latour peut elle décider du rdv avec notre papa sans moi (fille de la personne à protéger) sachant que je suis nommée tutrice à la personne?

Merci de me renseigner